



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 10173

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des petites et moyennes entreprises au regard du remboursement des crédits de TVA par l'Etat. Malgré les trente-sept mesures récemment prises par les pouvoirs publics aux fins de simplifier les procédures concernant les PME, de très nombreuses PMI-PME rencontrent de graves difficultés au moment de leur création. Les investissements nécessaires et les stocks à constituer mobilisent de la trésorerie même si, en compensation, ils ouvrent droit à un crédit TVA. En effet, les vérifications et contrôles effectués par les services fiscaux retardent de manière très sensible le remboursement de ce crédit TVA et obligent les nouvelles entreprises à des découverts bancaires onéreux, mettant en péril leur existence même. Certains services fiscaux avouent ne pas posséder les sommes nécessaires au remboursement. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin de faire respecter dans les meilleures conditions les engagements de l'Etat, et notamment le remboursement des crédits TVA.

Texte de la réponse

Les demandes de remboursement de crédits de TVA sont nombreuses (plus de 800 000 en 1997) et les remboursements prononcés importants (plus de 132 milliards de francs). L'administration fiscale s'attache donc à instruire ces demandes dans les plus brefs délais, tout en évitant des restitutions sur des demandes erronées voire frauduleuses. C'est ainsi que les délais de remboursement sont désormais d'environ 50 jours en moyenne, et souvent beaucoup plus courts. Certains dossiers requièrent toutefois une étude plus approfondie. C'est le cas des entreprises nouvelles, qui connaissent parfois mal la législation. Une instruction trop rapide pourrait entraîner ultérieurement une reprise de droits, avec des conséquences parfois difficiles à surmonter pour l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10173

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 777

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3011